

● A la fin de la semaine une déclaration d'exportation récapitulative est déposée au bureau de rattachement de l'entreprise qui servira à la régularisation de la DAE et des notes d'envois.



Pour tout renseignement et information, contacter le Bureau des Entreprises Exportatrices;

Tél.: 00 216 71 280 984  
Fax: 00 216 71 287 230

AVIS certifiées 71 312.574



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTRE DES FINANCES  
**DIRECTION GENERALE  
DES DOUANES**



## **Exportation p a r «Note d'envoi»**



## QU'EST CE QU'UNE NOTE D'ENVOI ?

*C'est une procédure simplifiée utilisée à la réexportation des marchandises par les entrepôts francs effectuant par semaine un nombre important d'exportations.*

### **Bénéficiaires:**

*Peuvent bénéficier de cette procédure les entreprises industrielles et agricoles totalement exportatrices.*

### **Avantages:**

*Cette procédure permet:*

- *un gain de temps*
- *une réduction des contraintes du contrôle douanier*
- *une régularisation de plusieurs expéditions par une seule déclaration.*

## CONDITIONS D'OCTROI

- *Demande dûment motivée à déposer à la direction générale des douanes (bureau des entreprises exportatrices)*
- *Respect par le requérant des engagements souscrits antérieurement en matière de procédures simplifiées (DAE)*
- *Utilisation des moyens de transport sécurisés.*
- *Souscription d'une soumission générale auprès de la Direction Générale des Douanes par la personne habilitée à agir au nom de l'entreprise.*
- *Utilisation d'un système de gestion interne informatisé (comptabilité, gestion de stock...)*

## FORMALITES:

- *Confection par l'entreprise de la «note d'envoi» selon modèle communiqué par la direction générale des douanes sous forme d'un carnet à souche numéroté en série ininterrompue à faire coter et parapher par le bureau des douanes de rattachement.*
- *Au début de chaque semaine une DAE globale et prévisionnelle pour les expéditions envisagées est déposée au bureau de rattachement de l'entreprise.*
- *Chaque expédition est effectuée au vu d'une «note d'envoi» (feuille détaché du carnet à souche détenu par l'entreprise) visée par le bureau des douanes de rattachement de l'entreprise.*